

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

CIRCULAIRE N° 7357/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511-41 relative au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences du service des essences des armées au titre de l'année 2008.

Du 6 décembre 2007

NOR D E F E 0 7 5 2 7 3 0 C

Références :

Décret n° 76-802 du 19 août 1976 (BOC, p. 2703. ; BOEM 614.1.1.2) modifié.

Arrêté du 28 août 2002 (BOC, 2002, p. 7000. ; BOEM 614.1.2.2).

Référence de publication : BOC N°01 du 11 janvier 2008, texte 25.

Art. 1er. Un concours sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences sera organisé en 2008.

Ce concours se déroulera les 11, 12 et 13 mars 2008 à la direction centrale du service des essences des armées, Fort de Vanves, Malakoff (92), à partir de 09h00.

Art. 2. Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite ;
- un certificat médical établi par un médecin des armées faisant apparaître le SIGYCOP et l'aptitude à faire campagne ;
- un état signalétique et des services ;
- les photocopies des notes des 5 dernières années ;
- une photocopie d'un des diplômes d'ingénieur énumérés à l'annexe II de l'arrêté cité en référence.

Le dossier, complété de l'avis du directeur du personnel dont relève le candidat, devra être adressé, par la voie hiérarchique, au ministre de la défense (Direction centrale du service des essences des armées, bureau SDA.2/RFR, 14, rue Saint - Dominique, 00450 ARMÉES) pour le 11 février 2008.

Art. 3. Le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 est fixé par un arrêté publié au journal officiel.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2e classe,
directeur adjoint,*

Vincent GAUTHIER.